

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1505

25 mai 2016

### SOMMAIRE

3M Global Capital S.à r.l. ....	72203	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ....	72195
Anilux.lu A.s.b.l. ....	72239	Mk Holding S.à r.l. ....	72197
Banque Degroof Luxembourg S.A. ....	72240	Monviso S.à r.l. ....	72195
Emergency S.A. ....	72201	Moscot Holding S.A. ....	72197
Fardinka INC.S.A. ....	72237	Mountain Air S.à r.l. ....	72196
Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l. ....	72201	Murier Invest S.A. ....	72200
Johnimmo S.A. ....	72201	Mylpaal Safaris ....	72234
JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. ....	72194	Najac-Corp S.A. ....	72237
JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l. ....	72194	Navilight S.à r.l. ....	72198
JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l. ....	72201	Nemesia S.à r.l. ....	72222
Karlix S.A. ....	72196	Neptun Werft Verwaltungs - GmbH ....	72199
KC GEST S.à r.l. ....	72196	New Nutrition Holding S.à r.l. ....	72198
KCS International Holdings S.à r.l. ....	72201	Noved S.A. SPF ....	72198
Kinlake ....	72196	N P C S.à r.l. ....	72198
Kitry Group S.A. ....	72200	OHA Green Energy S.à r.l. ....	72199
K Optical International S.A. ....	72194	OI-Incentive 2 S.A. ....	72231
L.E. Luxembourg S.à r.l. ....	72199	Presta Meat S.A. ....	72202
LUX wood & floor S.à r.l. ....	72199	Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l. ....	72203
M7 EREIP III Lux Master 2 S.à r.l. ....	72204	R-SC Liquidation Services Luxembourg (GP) S.à r.l. ....	72197
Mantaray Software S.à r.l. ....	72216	Selecta S.A. ....	72202
Maps Cologne One ....	72194	Star.G S.à r.l. ....	72202
Materorn International S.A. ....	72197	Steris FinCo S.à r.l. ....	72202
Meyer Werft Verwaltungs-GmbH ....	72195	Titanium Company of Luxembourg ....	72195
M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ....	72195		

**JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016076604/13.

(160041402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016076605/13.

(160041401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**K Optical International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 193.222.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 2 mars 2016 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

La Conseil d'Administration constate et décide d'accepter la démission de M. Alexandre TASKIRAN de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, en remplacement de M. Alexandre TASKIRAN:

- M. Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie) le 7 avril 1975, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur A de la Société, avec effet au 23 décembre 2015. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K OPTICAL INTERNATIONAL S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016076607/17.

(160041471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Maps Cologne One, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 200.872.

Les statuts coordonnés au 19 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016076662/11.

(160041511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Titanium Company of Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 55.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016076655/14.

(160041766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2363 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076657/9.

(160042073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Meyer Werft Verwaltungs-GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2632 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076669/10.

(160041325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Monviso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 202.270.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la société du 08 mars 2016*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 8 mars 2016 de transférer le siège de la Société du 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076672/12.

(160041770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2364 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076659/9.

(160041458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Kinlake, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 81-83, rue Victor Hogo.  
R.C.S. Luxembourg B 193.841.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 29 février 2016*

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

La société sera gérée, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016 par deux gérants:

- par Monsieur David MOURATO, demeurant à L-4141 Esch-sur-Alzette, 81-83, Rue Victor Hugo, en tant que gérant technique et qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance;
- et par Madame Linda DIESCHBOURG, demeurant à L-4141 Esch-sur-Alzette, 81-83, Rue Victor Hugo, en tant que gérante administrative et qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Référence de publication: 2016076609/14.

(160041360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Karlix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 32.887.

*Extrait du Procès-Verbal Conseil d'Administration du 20 janvier 2016*

Le Conseil d'Administration constate que l'adresse privée de Monsieur Claude SAUBER, administrateur et administrateur-délégué, est actuellement 40, rue Félix de Blochausen, L-1243 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016076610/12.

(160041965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**KC GEST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.  
R.C.S. Luxembourg B 65.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016076613/12.

(160041862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Mountain Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 142.604.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 7 mars 2016 par décision de l'associé unique de la Société*

- L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Alexandre TASKIRAN de sa position de gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Vishal SOOKLOLL, né le 14 juin 1975 à Goodlands, (République de Maurice), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de la Société, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mountain Air S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016076699/16.

(160041470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Moscot Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 203.586.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 mars 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Les administrateurs suivants de la société sont désormais domiciliés au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg:

\* Monsieur Michael GAMO, administrateur;

\* Madame Alba RIVOLTA, administrateur.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016076698/17.

(160041446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Mk Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 189.667.

*Extrait du dépôt rectificatif se rapportant à la modification initiale faite sous le dépôt L160040122 du 7 mars 2016.*

En date du 15 Octobre 2015, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme gérant de la société avec effet au 15 Octobre 2015;

- Monsieur Andrzej Klapinski n'a pas été nommé gérant de la société.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076696/14.

(160041156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Materorn International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.093.

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste de commissaire de la société MATERORN INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2016.

STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l.

D. Fontaine

Référence de publication: 2016076682/12.

(160042322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**R-SC Liquidation Services Luxembourg (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 193.997.

Les statuts coordonnés au 17 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016076753/11.

(160041370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Navilight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 187.657.

—  
Veuillez noter que depuis le 29 février 2016 l'associé unique de la société a changé de dénomination. Il se nomme désormais: CNIC Corporation Limited

Luxembourg, le 8 mars 2016.  
Pour avis sincère et conforme  
*Pour Navilight S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016076707/14.

(160041680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**N P C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8151 Bridel, 41, rue de Schoenfels.  
R.C.S. Luxembourg B 191.359.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2016076706/14.

(160041648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**New Nutrition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: DKK 1.120.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 195.085.

—  
Les associés ont décidé en date du 24 février 2016:

- D'accepter la démission de Monsieur James Bermingham, gérant de classe A, avec effet au 12 janvier 2016 et de nommer avec effet au 27 janvier 2016 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, Alan Fraser ROSS, gérant de classe A, et ayant son adresse professionnelle au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076709/13.

(160041455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Noved S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles martel.  
R.C.S. Luxembourg B 64.241.

—  
*Extrait de la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 10 février 2016*

En date du 10 février 2016, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg au:

- 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet au 15 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVED S.A. SPF

Référence de publication: 2016076717/13.

(160041214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**OHA Green Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 193.260.

—  
*Rectificatif du dépôt du 04 mars 2016 sous le numéro L160038931*

CDP ESCF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.838, détient 2.455 parts sociales de la Société.

Asia CCF Investment II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.645, détient 1.041 parts sociales de la Société.

Centre Street Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.133, détient 720 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016076721/25.

(160041957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Neptun Werft Verwaltungs - GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.157.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076708/10.

(160041328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**LUX wood & floor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.225.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076651/10.

(160041331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**L.E. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 106.305.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2351 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076624/9.

(160041851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Murier Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.582.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale du 17 Décembre 2015, accepte, à compter du 31 août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 17 Décembre 2015, de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Emilie GALLAIS, administrateur, née le 03 mai 1978 à Coutances (France), domiciliée professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide, à compter du 17 Décembre 2015, de renouveler le mandat d'un administrateur et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, président du conseil d'administration et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel 1<sup>er</sup> étage L-2134 Luxembourg.

- ZIMMER & PARTNERS S.A., commissaire aux comptes, domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Conformément à la circulaire RCSL 15/2 du 13 février 2015, le représentant permanent de la société Luxglobal Management S.à r.l. est le suivant:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016076704/30.

(160041239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Kitry Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.465.

---

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 3 février 2016.*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LETARGEZ, demeurant au 33, Boulevard Robert Baden-Powell, L-1211 Luxembourg;

- Madame Katty MANDIAU, demeurant au 6, route des Mousseus, Hokcai, B-4970 Stavelot.

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pierre LETARGEZ.

L'assemblée décide de nommer AUDITEURS ASSOCIES, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B93937, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de FIDUO dont le mandat est échu.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016081412/20.

(160047545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---



**Johnimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 38.351.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'administrateur-délégué de la Société en date du 25 février 2016 que l'expert-comptable Alphonse KARST, ayant ses bureaux au L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris a été nommé en qualité de dépositaire professionnel des actions et parts au porteur avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076602/13.

(160041578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016076606/13.

(160041400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**KCS International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 202.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076614/10.

(160041865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Emergency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 55, allée de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 86.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078544/9.

(160044217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 147.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078572/9.

(160044539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**Selecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 21, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 75.427.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29/01/2016*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 29 janvier 2016 que:

Madame Marguerite BOES-SIEBENBORN, demeurant à L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach, a été cooptée comme administrateur de la société, suite à la vacance d'un siège d'administrateur.

L'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2016.

Jacques BOES

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016081061/16.

(160046963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Star.G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, rue Dernier Sol.  
R.C.S. Luxembourg B 118.416.

—  
Est nommé à la fonction de gérant unique: Monsieur BESADOUX Stéphane demeurant professionnellement au 34-36, Rue du Dernier Sol L-2543 Luxembourg en lieu et place de Monsieur Robert ZUPANOSKI décédé.

Durée du mandat: indéterminée

Date de nomination: 24/02/2016.

Référence de publication: 2016081076/11.

(160046972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Steris FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 11.520.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 195.781.

—  
La Société a pris connaissance du changement de dénomination de son associé unique, New STERIS Limited, en «STERIS plc.», ainsi que de son nouveau numéro auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles: 09257343.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016081078/14.

(160046945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Presta Meat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3218 Bettembourg, 1, rue des Cheminots.  
R.C.S. Luxembourg B 140.454.

—  
L'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2016 décide de transférer le siège social de L-3279 Bettembourg, 10, rue de la Scierie vers L-3218 Bettembourg, 1, rue des Cheminots, ceci avec effet au 20 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016080989/13.

(160047329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.100,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.393.

En assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2015, la forme légale de Prospector Offshore Drilling, l'associé unique de la Société, a changé de la forme de société anonyme à celle de société à responsabilité limitée.

Par résolution prise en date du 7 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission du gérant suivant à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016:

\* Monsieur Michael Fletcher Pope, ayant son adresse professionnelle au Lot A, Level 5, Tower 2 - Etiqa Towers, 11 Jalang Pinang - 50450 Kuala Lumpur, Malaysia

- Nomination du gérant de classe A suivant à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016:

\* Madame Sandrine Algrain, né le 06 juin 1977 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Par résolution prise en date du 8 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Nomination du réviseur d'entreprises agréé

\* PricewaterhouseCoopers, une société luxembourgeoise domiciliée à 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandrine Algrain

*Gérant*

Référence de publication: 2016080993/24.

(160047250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**3M Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 76.668,73.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 110.189.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 mars 2016*

En date du 8 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Kristan Marie Tomlin Chesnut, née le 20 novembre 1977 au Minnesota, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 3M Centre 224-5S-26, I-94 McKnight Road, St Paul, MN55144-1000 États-Unis d'Amérique, en tant que gérante de classe B de la Société avec effet au 13 mars 2016;

- d'accepter la démission de Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 13 mars 2016;

- de nommer Madame Scarlett Meadows, née le 26 août 1980 à San-Giljan, Malte, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de classe A de la Société avec effet au 14 mars 2016;

- de nommer Madame Sarah Mary Grauze, née le 19 décembre 1966 au Minnesota, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 3M Centre 224-5S-26, I-94 McKnight Road, St Paul, MN55144-1000 États-Unis d'Amérique, en tant que gérante de classe B de la Société avec effet au 14 mars 2016.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mme Scarlett Meadows, gérante de classe A

Mr Philippe van den Avenne, gérant classe A

Mme Sarah Mary Grauze, gérante de classe B

Mr Matthew James Ginter, gérant de classe B

Mr Olivier Hermann, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

3M Global Capital S.à r.l.

Référence de publication: 2016081146/30.

(160046720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**M7 EREIP III Lux Master 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 204.558.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of March.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M7 European Real Estate Investment Partners III LP, a limited partnership existing under the laws of Jersey, having its registered office at 1<sup>st</sup> Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1AD, registered with the JFSC Companies Registry under number 2143, acting by its general partner M7 Real Estate EREIP III General Partner Ltd, a limited company existing under the laws of Jersey, having its registered office at 1<sup>st</sup> Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey JE1 1AD and registered in Jersey under company registration number 120075,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on 3 March 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name “M7 EREIP III Lux Master 2 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by (i) one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the "Class D Shares"), (v) one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares (the "Class J Shares", and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares" and each a "Class"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

### Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers with the consent of the general meeting of shareholders.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class of Shares".

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the value of such Class as determined pursuant to article 6.11 below (the "Total Cancellation Amount").

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date no earlier than the date of the repurchase and cancellation of the Relevant Class of Shares. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the Relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the Relevant Class of Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled).

6.12 The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, all or part of the freely distributable share premium, assimilated premium or any other freely distributable reserve with the consent of the general meeting of shareholders.

6.13 The "Available Amount" shall be calculated as:

(i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the Relevant Class of Shares would have been entitled to distributions according to article 22 and/or article 23 of these articles of association,

increased by

(ii) any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the Relevant Class of Shares to be cancelled, reduced by

(iii) any losses (included carried forward losses);

(iv) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as to be set out in the relevant interim accounts; and

(v) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting)

so that:  $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$  whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable reserves including, for the avoidance of doubt, any share premium and assimilated premium and, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Relevant Class of Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association;

LD = any accrued and unpaid dividends of whichever Class to the extent those have not already reduced the NP.

6.14 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the Relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are

validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the signature of any manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

### **E. Audit and Supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point nine per cent (1.90%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point eight per cent (1.80%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point seven per cent (1.70%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point six per cent (1.60%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point five per cent (1.50%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point four per cent (1.40%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point three per cent (1.30%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;



(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point two per cent (1.20%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point one per cent (1.10%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1.00%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

#### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders and/or used for a repurchase of shares, subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata to their shareholding.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Shares, (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Shares, (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) Class C Shares, (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) Class D Shares, (v) one thousand two hundred fifty (1,250) Class E Shares, (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) Class F Shares, (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) Class G Shares, (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) Class H Shares, (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) Class I Shares, and (x) one thousand two hundred fifty (1,250) Class J Shares have been subscribed by M7 European Real Estate Investment Partners III LP, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mr. Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977 in Epinal (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

(ii) Mr. Stéphane Gatto, born on 2 August 1980 in Thionville (France) professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mars.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

M7 European Real Estate Investment Partners III LP, un limited partnership, existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 1<sup>st</sup> Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1AD et immatriculée auprès du JFSC Companies Registry sous le numéro 2143, représentée par son commandité M7 Real Estate EREIP III General Partner Ltd, une société à responsabilité limitée, existante selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 1<sup>st</sup> Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey JE1 1AD et immatriculée auprès du JFSC Companies Registry 120075, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 3 mars 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «M7 EREIP III Lux Master 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps, avec l'approbation de l'assemblée générale des associés.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur d'une telle Catégorie, telle que déterminée conformément à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date ne devant pas être antérieure la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie, étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler).

6.12 Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure l'intégralité ou une partie des primes d'émission, primes assimilées ou toute autre réserve librement distribuable avec l'approbation de l'assemblée générale des associés.

6.13 Le «Montant Disponible» est calculé comme suit:

(i) le montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément à l'article 22 et/ou à l'article 23 des présents statuts

augmenté de

(ii) toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, diminué de

(iii) toute perte (y compris les pertes reportées);

(iv) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés; et

(v) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage),

de sorte que:  $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$  où:

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté);

B = toute réserve librement distribuable, y compris, pour éviter toute ambiguïté, toute prime d'émission et prime assimilée et, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler;

P = toute perte (y compris les pertes reportées);

RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts;

DL = tous dividendes accumulés et impayés, peu importe la Catégorie, dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.14 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au

Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par tout gérant.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature de tout gérant, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

- (i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule neuf pour cent (1,90%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;
  - (ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule huit pour cent (1,80%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;
  - (iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule sept pour cent (1,70%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;
  - (iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule six pour cent (1,60%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;
  - (v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinq pour cent (1,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;
  - (vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quatre pour cent (1,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;
  - (vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule trois pour cent (1,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;
  - (viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour cent (1,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;
  - (ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule un pour cent (1,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;
  - (x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1,00%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;
- chacune d'entre elles pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et
- (xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés et/ou utilisée pour un rachat de parts sociales conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales

de Catégorie I et (x) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par M7 European Real Estate Investment Partners III LP, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

(i) Mr. Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal (France), résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

(ii) Mr. Stéphane Gatto, né le 2 août 1980 à Thionville (France), résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 mars 2016. GAC/2016/1846. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078802/688.

(160044695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

#### **Mantaray Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 140.000,00.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 151.757.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. Mr. Manuel GOEYERS, born on 30 November 1964 at Leuven (Belgium), residing at 11, Haaptstroos, L-7475 Schoos, being the holder of 1,600 shares of the Company;

2. Mr. Thierry DELROISSE, born on 18 March 1963 at Ath (Belgium), residing at 11, rue des Hauts Jardins, B-6743 Buzenol (Belgium), being the holder of 1,000 shares of the Company;

3. TRAPA S.A., a public limited liability company, having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, RCS Luxembourg B 146.431, duly represented by its Directors Norbert MIRANDA et Jimmy TONG SAM, being the holder of 1,000 shares of the Company;

4. Mr. Jacques BENZENO, born on 01 March 1941 at Meknès (Morocco), residing at 5, rue des Tilleuls, L-2510 Strassen, being the holder of 400 shares of the Company;

all hereby represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:



I. That they are the shareholders (the Shareholders) of MANTARAY SOFTWARE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.757 (the Company), incorporated on August 05, 2013 by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, enacted on February 25, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 792, of April 16, 2010.

II. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to one hundred forty thousand Euro (EUR 140,000.-) by way of the issuance of one thousand six hundred (1,600) new shares of the Company of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. Waiver of the preferential subscription right by Mr. Thierry DELROISSE, Mr. Jacques BENZENO and TRAPA S.A.; and acceptance of the subscription and payment of the newly issued shares by:

a) Mr. Manuel GOEYERS (actual shareholder), four hundred (400) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a claim against the Company;

b) Mrs. Nao MAEDA (new shareholder), eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each by a contribution in kind consisting of a claim against the Company;

c) Mr. Philippe BRUNETON (new shareholder), four hundred (400) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a cash contribution;

3. Subsequent amendment to article six of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under items 1. and 2. above;

4. Amendment to the Shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the Shareholders' register of the Company; and

5. Any other matters which are incidental to or are necessary to give legal effect to the transactions or documents referred to in items 1 to 4 above.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waive all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Shareholders have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to one hundred forty thousand Euro (EUR 140,000.-) by way of the issuance of one thousand six hundred (1,600) new shares of the Company of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to be subscribed and fully-paid as detailed here-after.

#### *Second resolution*

The actual shareholders Mr. Thierry DELROISSE, Mr. Jacques BENZENO and TRAPA S.A, prenamed and represented as stated above, have expressively renounced to their preferential subscription rights.

The Shareholders resolve then to accept and record the subscription and payment of the newly one thousand six hundred (1,600) issued shares as follows:

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the one thousand six hundred (1,600) new shares have been subscribed as follows:

- Mr. Manuel GOEYERS (actual shareholder), prenamed and represented as stated above, has subscribed four hundred (400) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each;

- Mrs. Nao MAEDA (new shareholder), born on 10 June 1977, in Kanagawa (Japan), residing at 12, rue des Ardennes; L-8048 Strassen, here represented by Mr. Liridon ELSHANI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, has subscribed eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each;

- Mr. Philippe BRUNETON, (new stakeholder), born on 18 June 1963, in Paris 17<sup>ème</sup> (France), residing at 51, rue des Aubépines; L-1145 Luxembourg, here represented by Mr. Liridon ELSHANI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

has subscribed to four hundred (400) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

All the new shares have been fully paid-up as follows:

1. four hundred (400) new shares are paid-up by way of a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) (the Claim 1), that Mr. Manuel GOEYERS, prenamed, has against the Company;

The amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) is allocated to the share capital account of the Company;

2. eight hundred (800) new shares are paid-up by way of a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) (the Claim 2), that Mrs. Nao MAEDA, prenamed, has against the Company;

The amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) is allocated to the share capital account of the Company.

3. four hundred (400) new shares are paid-up by way of a contribution in cash for an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) (the Contribution in cash), done by Mr. Philippe BRUNETON, prenamed,

The amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) are allocated to the share capital account of the Company.

The contribution in cash is evidenced by the blocking certificate issued by the bank of the Company.

The valuation of the contributions in kind of the Claims is evidenced by inter alia:

- (i) the valuation report of the management of the Company (the Valuation Report),
- (ii) the balance sheet of the Company signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet), and
- (iii) a contribution certificate issued on the date hereof by:

- Mr. Manuel GOEYERS, prenamed (the Contribution Certificate 1)

- Mrs. Nao MAEDA, prenamed (the Contribution Certificate 2).

Furthermore the Contribution Certificates) and the Valuation Report in respect of the Claims states in essence that:

- the Claims contributed by Mr. Manuel GOEYERS and Mrs. Nao MAEDA to the Company are shown on the Balance Sheet;

- Mr. Manuel GOEYERS and Mrs. Nao MAEDA are the owner of their respective Claim, are totally entitled to the Claims and possess the power to dispose of the Claims;

- the respective Claim are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company per the attached Shareholder Balance Sheet is valued at least at thirty thousand Euro (EUR 30,000). Since the Shareholder Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Claims contributed to the Company are freely transferable by the Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claims contributed to the Company have been or will be accomplished by the Shareholder and upon the contribution of the Claims by the Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claims, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such Valuation Report, the contribution certificates and a copy of the Balance Sheet of the Company, as well as the blocking certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the article six of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one hundred forty thousand Euro (EUR 140,000) represented by five thousand six hundred (5,600) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

Following the above the shares are allocated as follow:

	Shares	Percentage, in %
Manuel GOEYERS . . . . .	2,000	35.71
Thierry DELROISSE . . . . .	1,000	17.86
TRAPA S.A. . . . .	1,000	17.86
Jacques BENZENO . . . . .	400	7.14
Nao MAEDA . . . . .	800	14.29
Philippe BRUNETON . . . . .	400	7.14
TOTAL . . . . .	5,600	100

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the Shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the Shareholders' register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR1,600.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-six février.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel GOEYERS, né le 30 novembre 1964 à Leuven (Belgique), résidant au 11, Haaptstroos-L-7475 Schoos, détenteur de 1.600 parts sociales de la Société;

2. Monsieur Thierry DELROISSE, né le 18 mars 1963 à Ath (Belgique), résidant 11 rue des Hauts jardins, B-6743 Buzenol (Belgique), détenteur de 1.000 parts sociales de la Société;

3. La société TRAPA S.A., avec siège social au 2, Millewee; L-7257 Walferdange, RCS Luxembourg B 146.431, représentée par Messieurs Norbert MIRANDA et Jimmy TONG SAM, détentrice de 1.000 parts sociales de la Société; et

4. Monsieur Jacques BENZENO, né le 01 Mars 1941 à Meknès (Maroc), résidant au 5, rue des Tilleuls; L-2510 Strassen, détenteur de 400 parts sociales de la Société,

tous ici représentés aux présentes par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privé,

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. Qu'ils sont les associés (Les Associés) de MANTARAY SOFTWARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent mille Euros (EUR 100.000) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.757, ci-après (la Société), constituée suivant acte reçu par le Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 792 du 16 avril 2010.

II. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales de la Société.

III. Que l'ordre du jour est le suivant:

1 Augmentation du capital social à concurrence de quarante mille Euros (EUR 40.000) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune à cent quarante mille Euros (EUR 140.000), par émission de mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales de la Société de vingt-cinq Euros (EUR 25), à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire et apport en nature.

2 Renonciation du droit préférentiel de souscription par M. Thierry DELROISSE, M. Jacques BENZENO et TRAPA S.A.; et acceptation de la souscription et libération des nouvelles parts sociales par:

a) M. Manuel GOEYERS (associé actuel), prénommé, quatre cents (400) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune par un apport en nature consistant en une créance envers la Société,

b) Mme Nao MAEDA (nouvelle associée), huit cents (800) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) par un apport en nature consistant en une créance envers la Société,

c) M. Philippe BRUNETON (nouvel associé), quatre cents (400) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune par un apport en numéraire,

3 Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital;

4 Modification du registre des associés afin de refléter les changements ci-dessus, pouvoir et autorité consentis à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de transcrire l'émission de cette nouvelle part dans le registre d'associés de la société;

5 Toutes autres modifications utiles ou nécessaires aux opérations ci-dessus.

IV. Que l'entière du capital étant représentée à la présente assemblée, les associés se déclarent dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-dessus et renoncent en conséquence aux formalités de convocation.

V. Que les associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quarante mille Euros (EUR 40.000) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune à cent quarante mille Euros (EUR 140.000), par émission de mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales de la Société de vingt-cinq Euros (EUR 25), à souscrire et à libérer comme il est décrit ci-après.

#### *Deuxième résolution*

Tous les associés actuels M. Thierry DELROISEE, M. Jacques BENZENO et TRAPA S.A., prénommés, renoncent expressément à leur droit de souscription préférentielle.

Les Associés décident ensuite d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des parts sociales nouvelles comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sur ce, les mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- M. Manuel GOEYERS (associé actuel), prénommé a représenté comme dit ci-avant, a souscrit à quatre cents (400) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune;

- Mme Nao MAEDA (nouvelle associée), née le 10 Juin 1977, à Kanagawa (Japon), résidant au 12 rue des Ardennes; L-8048 Strassen, ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé,

a souscrit à huit cents (800) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune;

- M. Philippe BRUNETON (nouvel associé), né le 18 Juin 1963, à Paris 17<sup>ème</sup> (France), résidant au 51, rue des Aubépines; L-1145 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé,

a souscrit à quatre cents (400) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Toutes les nouvelles parts sociales de la Société ont été libérées comme suit:

1. quatre cents (400) nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de dix mille Euros (EUR 10.000) (la Créance 1), que M. Manuel GOEYERS, prénommé, détient envers la Société;

Le montant de dix mille Euro (EUR 10.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société.

2. huit cents (800) nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) (la Créance 2), que Mme Nao MAEDA, prénommé, détient envers la Société, Le montant de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société;

3. quatre cents (400) nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille Euro (EUR 10.000,-) (l'Apport en numéraire), de M. Philippe BRUNETON, prénommé, et démontré par un certificat de blocage fourni par la Banque de la Société.

Le montant de dix mille Euros (EUR 10.000) est affecté au compte de capital social de la Société.

L'apport en numéraire dix mille euros (EUR 10,000.-) a été prouvé au notaire instrumentant suivant un certificat de blocage émis par la banque de la Société.

L'estimation de l'apport en nature des Créances est documentée par, entre autres:

(i) le rapport d'évaluation de la gérance de la Société (le Rapport d'Evaluation),

(ii) le bilan de la Société daté du (date) et signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et

(iii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par

- M. Manuel GOEYERS, prénommé (le Certificat d'Apport 1),

- Mme Nao MAEDA, prénommé, (le Certificat d'Apport 2)

Les Certificats d'Apport et le Rapport d'Evaluation concernant lesdites Créances indiquent essentiellement que:

- Les Créances apportées respectivement par M. Manuel GOEYERS et Mme Nao MAEDA sont indiquées sur le Bilan;

- M. Manuel GOEYERS et Mme Nao MAEDA sont les propriétaires exclusif de leur Créance respective, ils sont les seuls autorisés à détenir leur Créance respective et possèdent le pouvoir de disposer de la Partie de leur Créance respective;

- les Créances représentent des créances certaines et qui deviendront liquides et exigibles à leur date d'échéance sans déduction;

- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, les Créances apportées à la Société d'après le Bilan annexé sont estimées à au moins trente mille Euro (EUR 30.000). Depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Partie des Créances apportées à la Société sont librement cessibles par les associés à la Société et ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies par les associés et au moment de l'apport des Créances par les associés à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Partie des Créances, qui seront éteintes par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Lesdits certificats d'apport, le rapport d'évaluation ainsi qu'une copie du Bilan de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un cent quarante mille Euros (EUR 140.000) divisé en cinq mille six cents (5.600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Suite à ce qui précède les parts sociales sont réparties comme suit:

	Parts sociales	Pourcentage, en %
Manuel GOEYERS . . . . .	2.000	35.71
Thierry DELROISSE . . . . .	1.000	17.86
TRAPA S.A. . . . .	1.000	17.86
Jacques BENZENO . . . . .	400	7.14
Nao MAEDA . . . . .	800	14.29
Philippe BRUNETON . . . . .	400	7.14
TOTAL . . . . .	5.600	100

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés afin de refléter les résolutions précédentes, pouvoir étant conféré à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de procéder à ces modifications.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euros (EUR 1,600.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/4785. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078780/291.

(160044606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

**Nemesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 204.552.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of February,  
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Nemesia S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**C. Decisions of the shareholders**

**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

#### **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

#### **Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.



**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the

liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, born in Levallois-Perret, France, on 19 December 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille seize, le vingt-deux février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Nemesia S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

## **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

## **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe

ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 22 Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale-loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, né à Levallois-Perret, France, le 19 décembre 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7006. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078804/517.

(160044631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

### **OI-Incentive 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 178.706.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "OI-Incentive 2 S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 178706, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2164 on September 5, 2013,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 11, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2763 of November 5, 2013.

The Meeting is presided by Mrs Meriem AGREBI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairperson appoints Mrs Sarah LOBO, Master of Commerce, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elects Mrs Laetitia COLAS, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

### *Agenda*

1. Decision to dissolve the Company and voluntarily put the Company into liquidation;
2. Decision to appoint a liquidator in relation to the liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge to be granted to the Directors and to the External Auditor for the management of the Company until the date of the present shareholders' meeting.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That all the shares being in nominative form, the Meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on February 19, 2016.

E) That closed, the attendance list let appear that 44,294 Class A shares and 4,613 Class B shares of the 44,588 Class A shares and 5,546 Class B shares with a nominal value of 10,- EUR each, representing 97.5526% of the capital of the Company, are represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

#### *Second resolution*

The Meeting decides to appoint the public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A.", established and having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 116.648, as liquidator (the "Liquidator") of the Company.

#### *Third resolution*

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the external auditor of the Company for the performance of their respective mandate until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.



*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “OI-Incentive 2 S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178706, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2164 du 5 septembre 2013,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2763 du 5 novembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Meriem AGREBI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Mademoiselle Laetitia COLAS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Décision de nommer un liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur Externe pour la gestion de la société jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que toutes les actions étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires en date du 19 février 2016.

E) Que clôturée, cette liste de présence fait apparaître que 44.294 actions de classe A et 4.613 actions de classe B sur les 44.588 actions de classe A et 5.546 actions de classe B d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, représentant 97,5526% du capital de la Société, sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116648, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au réviseur externe de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. AGREBI, S. LOBO, L. COLAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 mars 2016. 2LAC/2016/5075. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078828/162.

(160043921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

### **Mylpaal Safaris, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 204.526.

### — STATUTS

L'an deux mil seize, le quatre mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Starling Capital SCA, établie et ayant son siège social à L-3206 Roeser, 10A, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 203.962, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2016,

dûment représentée par M. Stephane BAILLY, en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts de la société, ici représenté par M. Damien BARBOSA ou tout autre employé de l'étude de Maître Karine REUTER, en vertu d'une procuration

2) M. Nicolas LIBERT, né le 19 juillet 1971 à Villerupt (France), demeurant à F-54590 Hussigny, 75, rue Gambetta.

ici représenté par M. Damien BARBOSA ou tout autre employé de l'étude de Maître Karine REUTER, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de voyages ayant pour but l'organisation de voyages individuels ou collectifs, le transport par route, par eau et par air, la délivrance de tous titres de transport, l'organisation de services hôteliers, y compris de séjours et forfaits, la représentation de toutes firmes, compagnies ou organismes luxembourgeois ou étrangers actifs dans le secteur du voyage et plus généralement toute activité ayant pour but d'organiser des voyages pour ses clients que ce soit par la simple vente de billets d'avion, d'autocar ou autre moyen de transport ou par l'organisation de voyages à forfait ou encore de voyages à la carte ou à thème, cette liste n'étant pas exhaustive.

La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «MYLPAAL Safaris», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés).

Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par 1.250 parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à ces associés est libre.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil seize.

#### *Souscription et libération*

Toutes parts sociales sont souscrites par:

- Starling Capital SCA, préqualifié, .....	638 parts sociales
- M. Nicolas Libert, préqualifié, .....	612 parts sociales
Total: .....	1.250 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

M. Nicolas LIBERT, né le 19 juillet 1971 à Villerupt (France), demeurant à F-54590 Hussigny, 75, rue Gambetta.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-3206 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: D. BARBOSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/4976. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016078801/134.

(160043885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

**Fardinka INC.S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Najac-Corp S.A.).**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 113.715.

IN THE YEAR TWO THOUSAND SIXTEEN, ON THE SECOND DAY OF MARCH.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (hereafter referred to as the "Meeting") of "NAJAC-CORP S.A." (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1, rue du Maréchal Foch, L - 1527 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B113715, incorporated pursuant to a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 19 January 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 782 of 19 April 2006, the articles of incorporation of which have been amended on 21 May 2015 pursuant to a deed received by the undersigned notary, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1855 of 24 July 2015.

The Meeting is open with Mrs Arlette BEISSEL, private employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Lynn Albertine WALTZING, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the Company's denomination into "FARDINKA INC. S.A.".
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

**In English version:**

"**Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme under the name of "FARDINKA INC. S.A.");"

**In French version:**

"**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FARDINKA INC. S.A.»";

3. Miscellaneous.

II. The sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that, all the 10,850 (ten thousand eight hundred fifty) class A shares, 10,850 (ten thousand eight hundred fifty) class B shares and 9,300 (nine thousand three hundred) class C shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in issue, all in registered form, are represented at the Meeting, so that the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting request the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend the Company's denomination into "FARDINKA INC. S.A."

*Second resolution*

Further to the resolution taken above, the Meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“**Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of “FARDINKA INC. S.A.””;

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil statuses and residences, they signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE DEUX MARS.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de la société «NAJAC-CORP S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 1, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 13715, constituée suivant acte du notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 782 du 19 avril 2006, dont les statuts ont été modifiés le 21 mai 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1855 du 24 juillet 2015.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Arlette BEISSEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lynn Albertine WALTZING, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination de la Société en «FARDINKA INC. S.A.»;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**En version anglaise:**

«**Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme under the name of “FARDINKA INC. S.A.”»;

**En version française:**

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FARDINKA INC. S.A.»»;

3. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence, que l'intégralité des 10.850 (dix mille huit cent cinquante) actions de classe A, 10.850 (dix mille huit cent cinquante) actions de classe B et 9.300 (neuf mille trois cents) actions de classe C, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro) émises, toutes sous forme nominative, est représentée à la présente assemblée, et que par conséquent la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en «FARDINKA INC. S.A.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FARDINKA INC. S.A.» ».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BEISSEL, L. A. WALTZING, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016078809/117.

(160043787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**Anilux.lu A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 8.954.

Suite à la décision du conseil d'administration, le nouveau conseil d'administration a voté à l'assemblée générale du 30 janvier 2016 à 18 heures à Dommeldange, à vote unanime les modifications des statuts suivants:

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 7.** L'association est composée de membres effectifs et de membres associés. Sont membres effectifs les soussignés au présent acte, ainsi que tout membre associé qui, présenté par deux membres effectifs au moins, sera admis à la qualité de membre effectif par décision de l'assemblée générale réunissant la majorité des voix des membres effectifs présents ou représentés. Le nombre minimum des membres effectifs est fixé à trois. Sont exclus du vote le conjoint partenaire et le membre de famille en ligne directe ou en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré inclus.

Ajout de l'article 13, remanient de l'ordre des articles suivants:

**Art. 13.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont notamment réservés à sa compétence:

- 1) les modifications de statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) la nomination de deux commissaires aux comptes;
- 4) l'approbation des budgets et des comptes;
- 5) la fixation des cotisations;
- 6) la dissolution volontaire de l'association;
- 7) les exclusions des membres effectifs;

**Art. 14.** Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et le secrétaire.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres notamment un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par l'administrateur le vice-président.

L'association est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins nommés par l'assemblée générale parmi les membres effectifs pour un terme d'un an, et en tous cas révocables par elle.

En cas de vacance d'un mandat, un administrateur provisoire pourra être choisi par cooptation par les membres du Conseil d'administration. A la prochaine assemblée générale il sera pourvu au remplacement, le nouvel administrateur achèvera le mandat de celui qu'il remplace. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 16.** Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut statuer que si deux tiers des membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix, en cas de parité de voix, la voix du président ou de son remplaçant est déterminante. Elles sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre spécial.

**Art. 17.** Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

**Art. 18.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de la société, par le Conseil d'administration, poursuites et diligences du président ou de son remplaçant.

**Art. 19.** Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

**Art. 20.** Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale, statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés. Ce règlement devra impérativement être respecté par chaque membre et toute personne physique ou morale participant à un événement organisé par Anilux.lu A.s.b.l.

**Art. 21.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 22.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 23.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### VIII. Dispositions diverses

**Art. 24.** Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts ou au règlement d'ordre interne est réglé par la loi du 22 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, concernant les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 31 janvier 2016.

Daniel SCHMITZ / Kelly KLAPP / Nathan BACK / Mathias KRIER

*Président / Vice-Président / Secrétaire / Trésorier*

Référence de publication: 2016077683/60.

(160043329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

### **Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 29 janvier 2016*

En date du 29 janvier 2016, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Philippe MASSET, actuel administrateur de la Société, né le 4 novembre 1964, à Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec effet au 4 mars 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2016077743/16.

(160043579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.